

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE N°1

05.11.24

PRÉSENTS		
Personnels de l'Éducation Nationale		
Tom Lepage (Directeur, GS-CP)	Mathilde Marteau (Enseignante GS-CP)	Marie-France Bergeon (Enseignante CE1 CE2)
Karine Dupleix (Enseignante CE2 CM1)	Carole Charial (Coordonnatrice ULIS)	Céline Segeat (Enseignante CM2)
Charlène Jérôme (Enseignante PS MS)	Fabienne Viroulaud (Enseignante TPS PS)	Isabelle Rouget (Enseignante PS MS)
Cécile Danède (Enseignante MS GS)	Christelle Babaud (Enseignante RASED)	Anne-Marie Leblay (DDEN)
Représentants des collectivités territoriales		
Christian Croizard (Maire de Mansle et président SIVOS)	Véronique Desemery (Commune de Mansle)	
Représentants des parents d'élèves et APE		
Lucie Généreux	Aline Penaud	Déborah Sanctorum
Gaëtan Signoret	Lucie La Goute	Alexandra Denys
Guillaume Fournier		
EXCUSÉS		
Céline Audoin (RPE)	Audrey Hugonnaud-Fayollat (IEN)	

Ordre du jour :

- I. Le bilan des élections
- II. La compétence du conseil d'école
- III. Le règlement intérieur et les documents annexés
- IV. Les effectifs et l'organisation pédagogique
- V. Protocole harcèlement
- VI. Le bilan financier
- VII. Le bilan sécurité
- VIII. Les demandes de travaux, d'investissements
- IX. Les sorties et projets prévus
- X. L'APE
- XI. Questions diverses

Début de séance : 18h00

I. Le bilan des élections

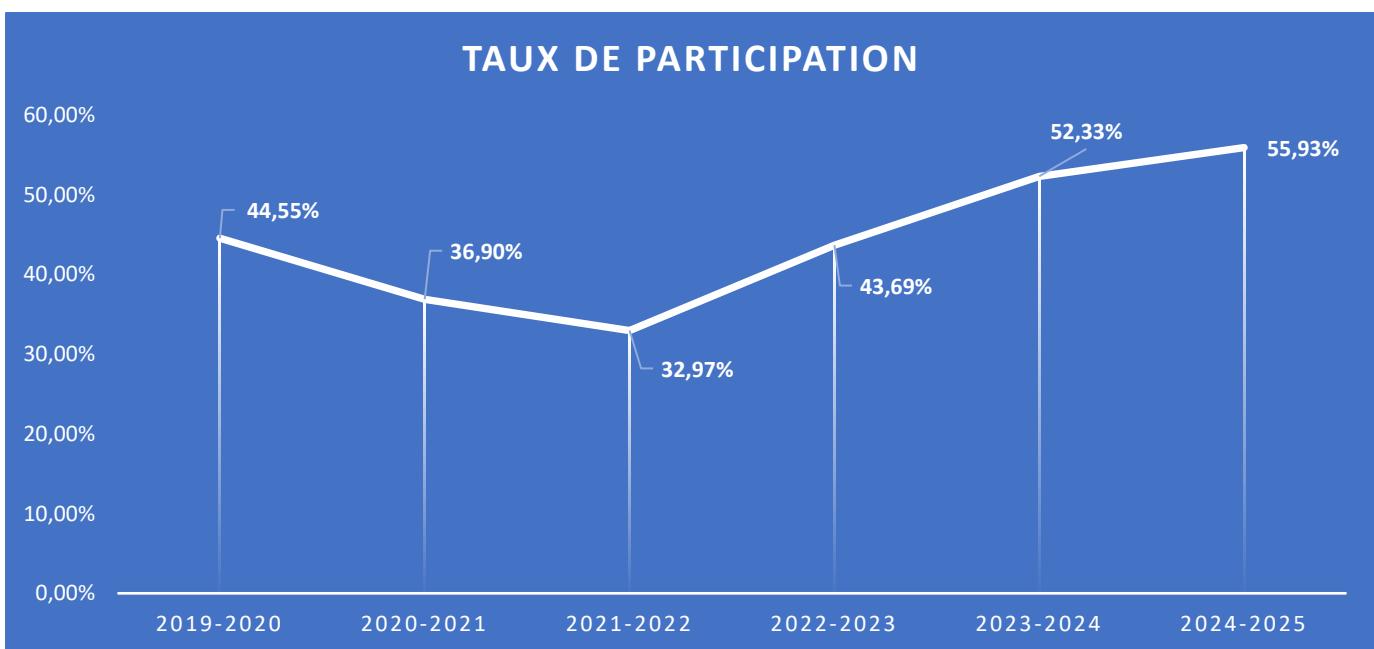
Remerciements aux enseignantes et aux parents candidats qui sont venus aider soit pour la mise sous pli soit pour le dépouillement.

Résultats des élections :

Participation	
Modalité de vote	A l'urne et par correspondance
Nombre d'inscrits	295
Nombre de votants	165
Nombre de bulletins blancs ou nuls	13
Nombre de suffrages exprimés (S)	152
Taux de participation	55,93%

Sur 295 parents avec autorité parentale, 165 parents ont voté lors des élections. 13 bulletins nuls ont été comptabilisés.

Nous calculons donc un taux de participation de 55,93%, en hausse de 3,6 points par rapport à l'année précédente.



Parents élus :

Nom prénom	Classe	Contact
Penaud Aline	CE2/CM1	0676212718
Audoin Céline	CE1/CE2	0685247078
Denys Alexandra	CE1/CE2	0671127848
La Goute Lucy	CE1/CE2	0684948990
Sanctorum Deborah	PS/MS	0627614232
Genereux Lucie	GS	0782254672
Signoret Gaëtan	MS/GS	0675748896
Fournier Guillaume	TPS/PS	0660088417

Nous félicitons les nouveaux représentants des parents d'élèves !

II. La compétence du conseil d'école

Le directeur distribue les articles D411-1 et D411-2 du code de l'éducation. Une lecture succincte en est faite.

Un rappel est fait sur les personnes ayant le droit de vote :

Dans le cas de l'école de Mansle, 25 voix :

-Le directeur = 1

-Les enseignants présents le jour du conseil = 9 + 3 brigades

-2 élus

-8 représentants des parents d'élèves

-1 membre du RASED

Après lecture de l'article D411-2. Le règlement intérieur du conseil d'école est débattu :

-la modalité de délibération : à main levée

-le cas de l'absence d'un membre : si un membre votant du conseil d'école est absent il peut donner sa voix par procuration écrite à un autre membre du conseil.

Il est rappelé que seuls les sujets à l'ordre du jour seront débattus ainsi que les questions envoyées en amont.

Le compte rendu du conseil d'école sera affiché et envoyé par email à l'ensemble des parents.

III. Le règlement intérieur et les documents annexés

Lecture du règlement intérieur et des modifications (modifications concernant la collation, les gourdes, et rappel est fait du code de l'éducation concernant l'usage des téléphones portables ou tout autre terminal de communication électronique)

Lecture de la charte de la laïcité et rappels sur le principe de laïcité.

La France est une République laïque : elle garantit la liberté d'expression et la liberté de culte. L'Etat est neutre donc les enseignants, employés par l'Etat, assurant une mission de service public le sont également : ils ne peuvent manifester leur appartenance religieuse ou faire de prosélytisme.

L'école étant un service public, laïque, il respecte et autorise les manifestations d'appartenance religieuse des usagers (parents) sauf s'ils sont placés dans une situation d'enseignement.

Les élèves ne sont pas considérés comme des usagers comme les autres mais comme des futurs citoyens qui doivent être protégés de tout prosélytisme, donc depuis la loi de 2004 « le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. »

Ces documents sont votés à l'unanimité.

IV. Les effectifs et l'organisation pédagogique

a. Les classes et les effectifs

L'école de Mansle comporte 9 classes pour un total de 196 élèves.

Classe	Effectif	Enseignant
TPS/PS	8 et 12=18	Mme Viroulaud
PS/MS	15 et 9=24	Mme Jérôme
MS/GS	17 et 7=24	Mme Rouget
GS	25	Mme Danède
GS/CP	8 et 16=24	Mme Marteau et M. Lepage
CE1/CE2	17 et 6=23	Mme Bergeon
CE2/CM1	14 et 9 = 23	Mme Dupleix
CM1/CM2	5 et 19 = 24	Mme Segeat
ULIS	11	Mme Charial

Cette année, nous avons la chance de bénéficier de l'aide de Mme Servant, service civique.

Mme Servant aide dans les classes, apporte son soutien à l'organisation matérielle et pédagogique. Elle peut prendre en charge un groupe d'élèves.

b. Le RASED

Cette année encore le Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficulté intervient dans l'école.

Le RASED est composé de Madame Christelle Babaud (enseignante à dominante pédagogique et de Madame Emma Grelier (psychologue de l'éducation nationale)

Le réseau intervient auprès de 42 classes pour environ 750 élèves sur les secteurs de Mansle et Villefagnan.

Leur objectif est de venir en aide aux élèves en difficultés en partenariat avec les enseignantes et les professionnels de santé (orthophonistes, cmp/cmpp etc.).

Le RASED intervient pendant le temps scolaire et ce de manière gratuite, car au même titre que les enseignants, ce sont des fonctionnaires d'Etat qui assurent une mission de service public.

Le RASED réalisera notamment une action précoce en début d'année au regard des résultats aux évaluations nationales.

La municipalité assure les charges liées au bâtiment du RASED (chauffage, entretien).

c. Les évaluations nationales

Cette année, l'ensemble des élèves du CP au CM2 ont été invités à passer des évaluations nationales. Les résultats permettent d'apprécier d'un point de vue individuel et collectif les acquis.

Un retour a été fait aux parents des élèves concernés.

Les résultats de ces évaluations ont été analysés en conseil de cycle avec le RASED. Les résultats sont présentés succinctement aux membres du conseil d'école.

d. APQ

Les activités physiques quotidiennes sont un dispositif élargi à l'ensemble des écoles depuis la rentrée 2022.

Les objectifs de ce dispositif sont de lutter contre la sédentarité et promouvoir l'activité physique auprès de l'ensemble des élèves.

La mise en œuvre des APQ doit se faire les jours où il n'y a pas de séance d'EPS ou des séances dans le domaine 2 (pour les maternelles).

Au niveau de l'école, une réflexion sur l'aménagement de la cour de récréation (terrains de sports) a été engagée. Le personnel municipal propose également des jeux sportifs sur la pause méridienne.

Mme Servant, service civique proposera également quelques jeux sportifs sur le temps de la récréation

V. **Harcèlement**

La lutte contre le harcèlement reste une priorité pour le ministère de l'Éducation nationale.

Cette lutte contre le harcèlement s'articule autour du programme pHARe de prévention et de traitement du harcèlement.

Le programme pHARe, intègre un protocole de traitement des situations grâce à la méthode de la préoccupation partagée qui vise à faire naître chez l'élève intimidateur de la préoccupation pour l'élève cible.

Le programme intègre également un plan de prévention pluriannuel (climat scolaire) autour d'actions en faveur plus généralement du climat scolaire. L'équipe pédagogique doit se réunir pour définir les prochaines actions pour cette année.

Enfin ce programme intègre 10h d'EMC sur le harcèlement (à partir du CP) et des temps de formation pour les personnels (enseignants + responsable périscolaire).

A cela se rajoute le plan interministériel de prévention du harcèlement du 27 septembre 2023 qui met en place pour les écoles :

- un questionnaire à faire passer à l'ensemble des élèves du CE2 au CM2 pour détecter d'éventuelles situations de harcèlement ;
- des cours d'empathie autour des compétences psychosociales (modalités à définir)

VI. **Le bilan financier**

Bilan de la coopérative en 2023/2024 : en début d'année 13632€ + 4205€ (fusion coopérative maternelle) soit 17837€.

En fin d'année en enlevant le don de 19900€ pour la revégétalisation il reste 10 665€.

Total dons septembre : 1573 euros (1346 euros l'année précédente)

Dépenses notables de début d'année :

Adhésion OCCE : 474,75€

Abonnement 1 jour 1 actu CE2/CM1 : 69€

Abonnement petit quotidien CE1/CE2 : 69€

Achat livres et vous maternelle : 94,82€

Système d'accrochage pour le couloir ULIS : 133,85€

Livres « les incorruptibles » (GS+GS/CP+CE1/CE2+CE2/CM1+CM1/CM2) : 302,43€

Adhésion USEP GS/CP : 182€

Remerciements à l'ensemble des donateurs.

VII. Le bilan sécurité

Auparavant il existait deux plans particuliers de mise en sûreté, un pour les risques majeurs et un pour l'attentat intrusion. Désormais il n'existe plus qu'un seul PPMS unifié.

Cet été, suite aux demandes effectuées en conseil d'école, la municipalité a mis au budget l'installation d'une alarme PPMS. L'école a été complètement équipée cet été avec de nombreux déclencheurs manuels et une unification du signal sur l'ensemble des différents bâtiments.

Rappel des conduites à tenir :

Incendie : évacuation de l'école sur le parking pour les élèves d'élémentaire et sous le préau élémentaire pour les maternelles

Accident industriel lié au transport de marchandises : confinement dans les classes.

Tempête :

Si les délais sont suffisants : Suivre les consignes du DASEN - Pas de déplacement - Pas de sortie - Attendre la fin de l'alerte

Si les délais sont insuffisants : Confinement dans les lieux où se trouvent les enfants (classes, bibliothèque, restaurant scolaire, garderie, gymnase).

Attentat / intrusion :

1. Confinement dans la classe s'il n'est pas possible de s'échapper en toute sécurité.

2. S'échapper si cela est possible

En cas de déclenchement du PPMS, les parents ne doivent pas essayer de rentrer en communication avec l'école pour ne pas occuper la ligne.

Rappel est fait du plan Vigipirate toujours actif (adulte au portail, possibilité de vérifier visuellement le contenu des sacs, possibilité de demander une pièce d'identité).

• Les exercices

Exercice incendie du 16.09 : le signal n'a pas retenti. Les déclencheurs ont depuis été revérifiés et sont désormais en état de fonctionnement.

Exercice attentat intrusion, se confiner du 01.10 en présence de la commandante de gendarmerie et de la conseillère pédagogique référente sûreté de la circonscription.

L'exercice avec le nouveau signal a été particulièrement bien réussi avec une mise en sûreté des élèves rapide et efficace.

Problème constaté néanmoins : il manque quelques doubles de clés pour pouvoir fermer rapidement la salle des maitres et la garderie. Par ailleurs, les classes de Mme Bergeon, Dupleix et Segeat n'ont pas de vitres teintées, il est donc possible de voir au travers contrairement aux autres classes qui ont des volets roulants.

VIII. Les demandes de travaux, d'investissements

Travaux effectués pendant les vacances scolaires :

- réfection totale des vestiaires de la cantine (sols, murs)
- peinture de 2 classes (classe de Mme Bergeon et classe de Mme Dupleix)
- rénovation du bureau de maternelle et d'un mur en MS/GS
- nouveaux toilettes pour le personnel de cantine et renouvellement du sol pour les toilettes de la garderie
- investissement d'étagères de rangement pour le stockage de matériel pédagogique en maternelle au-dessus de la garderie
- installation de deux VPI en maternelle
- installation d'une nouvelle alarme PPMS
- divers travaux (changement de tableaux de place, installation et déplacements de meubles etc.)
- nouveaux rangements pour le local EPS

-création de bacs en bois pour le rangement des jeux en élémentaire

Demande d'investissement :

Actuellement, la majorité des ordinateurs portables présents dans les classes sont obsolètes et ne permettent pas une utilisation en classe du fait de leur nombre et de leur lenteur. Pour permettre de répondre à la demande officielle de validation de compétences numériques à la fin du CM2, il serait souhaitable de les renouveler progressivement.

Remerciements appuyés à la municipalité pour les investissements et les travaux réalisés.

IX. Les sorties et projets prévus

Le directeur détaille les sorties et projets prévus voire déjà passés.

Dispositif anglais renforcé :

Développement accru de compétences : interculturelles, phonologiques, langagières

Dotation d'un assistant de langue (Sonny) – environ 1h par classe et par semaine

Formation des enseignants d'élémentaire (deux jours) et mobilité dans un pays anglophone pour les enseignantes de maternelle du 25 mai au 31 mai en Irlande pour une formation de cinq jours.

Travail en équipe pour la cohérence sur plusieurs années.

Contrat local d'accompagnement à la scolarité : Dispositif financé par la CAF et mis en œuvre par le CSCS Arc en Ciel de Mansle.

L'objectif du CLAS est l'épanouissement personnel de l'enfant ainsi qu'à son bien-être à l'école mais également au sein de sa famille.

La double approche « enfants-parents » caractérise le CLAS, le différenciant ainsi d'autres actions.

Par période, définition d'un groupe limité d'élèves (12) qui pourraient en bénéficier. Pour la période 2, le groupe cible sont des élèves de CM autour d'un projet sciences.

Fête de fin d'année : Les modalités sont encore à définir, néanmoins l'équipe pédagogique en lien avec l'APE et le chœur du pays Manslois a arrêté la date du vendredi 23 mai au soir dans la salle Gauthier Capuçon.

Le thème serait autour du voyage avec différents tableaux autour des cinq continents mêlant chant, danse, expression scénique etc.

Projet re végétalisation et mixité sociale :

Le projet re végétalisation et mixité sociale a pour objectif d'introduire de l'art dans la cour de récréation, de donner une place à chaque élève, de favoriser l'égalité et de ramener de la nature dans la cour (arbres, haies).

Suite à la restitution du CAUE en fin d'année dernière, la municipalité a décidé de faire appel à l'ATD16 pour permettre une estimation des travaux et permettre ensuite au conseil municipal de décider du financement du projet sur une ou plusieurs tranches.

Le retour de l'ATD16 est attendu pour le début de l'année civile 2025 pour ensuite une délibération par le conseil municipal au budget en mars/avril.

En fonction du montant, un cabinet d'étude devra être recruté.

Pour rappel, la coopérative scolaire a bénéficié d'une donation de 19900€ l'année dernière par une entreprise locale pour financer une partie de ce projet (équipements, mobiliers etc.). Cette somme est pour l'instant intacte en attendant la maturation du projet.

Projet d'école :

Pour rappel, l'article L401-1 du code de l'éducation dispose que « Le projet d'école ou d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints. »

Deux mercredis matin seront consacrés à la rédaction du nouveau projet d'école par les enseignants : le mercredi 26 mars et le mercredi 02 avril.

Projets par classe :

Pour l'école : participation de la journée Halloween

Maternelle :

Cinéma pour les élèves en décembre sur Ruffec.

Interventions de Sonny, assistant de langue.

TPS/PS – Mme Viroulaud

Sorties au parc quand les élèves seront prêts

PS/MS – Mme Jérôme

Séance d'initiation au judo faite en octobre.

Interventions EPS avec l'école de Maine-de-Boixe après les vacances de Noël.

MS/GS - Mme Rouget

Séance d'initiation au judo faite en octobre.

Début des séances à la médiathèque une fois par mois.

Le 12 novembre, une séance sera proposée sur les céréales.

Le 06 décembre, spectacle de théâtre « drôle d'oizo » aux Carmes.

GS – Mme Danède

Séance d'initiation au judo faite le 27 septembre.

Médiathèque, 1 fois par mois.

Le 06 décembre, spectacle de théâtre « drôle d'oizo » aux Carmes.

GS/CP – Mme Marteau et M. Lepage

Séance d'initiation au judo faite le 27 septembre

Médiathèque, 1 fois par mois.

Inscription aux programmes de Calitom sur les déchets

USEP (cycle vélo sur la période 1)

Rencontres sportives avec les écoles de secteur

Inscription pour une sortie théâtre sur Angoulême)

CE1/CE2 – Mme Bergeon

Séance d'initiation au judo

Médiathèque, 1 fois par mois.

Visite du château de Saveilles et du site d'Embourie pour les journées du patrimoine.

Inscription pour le théâtre d'Angoulême

Spectacle de théâtre « Pioche »

CE2/CM1 – Mme Dupleix

Début du projet échec avec quoti'chess

Projet sur le Vendée globe. En lien avec ce projet, une sortie pour voir les bateaux sera possiblement envisagée ainsi qu'un travail autour du chant et de la danse.

Intervention de l'infirmière autour du bien-être

Visite de l'abbaye de Saint-Amant de Boixe (visite du clocher).

6 séances vélo avec le comité départemental de cyclisme et du guidon Manslois.

CM1/CM2 – Mme Segeat

Séance d'initiation au judo

Médiathèque, 1 fois par mois.

Spectacle de théâtre « Pioche »

Avec la classe ULIS, la classe de CM2 ira voir un spectacle proposé par calitom autour du gaspillage alimentaire au mois de novembre.

Intervention de l'infirmière (sommeil et écran)

Projet avec le collège et l'ULIS en lien avec les déchets qui circulent dans le fleuve Charente. Les élèves vont bénéficier de séances autour des déchets, pour aboutir sur un travail artistique. En lien avec ce projet, des œuvres sont exposées dans la commune de Mansle et les élèves iront visiter le centre de tri de l'atrion. Pour clôturer le projet, les élèves iront visiter TEO à Rochefort.

Pour les journées du patrimoine, visite de l'abbaye de Saint Amant de Boixe.

6 séances vélo avec le comité départemental de cyclisme et du guidon Manslois.

ULIS – Mme Charial

Médiathèque, 1 fois par mois.

Participation au festival de l'imprévu à Montemboeuf avec une exposition autour des cabanes.

Visite du château de Saveilles et du site d'Embourie pour les journées du patrimoine.

Avec l'OCCE, mise en place de conseils de coopérative.

Spectacle « Pioche »

Les élèves ont bénéficié d'un cycle vélo en inclusion sur les trois classes qui ont fait vélo.

Participation au projet TEO autour des déchets

X. L'APE

Cette année, l'APE bénéficie d'une dizaine de parents bénévoles. 4 nouveaux parents cette année.

Action madeleine : vente de 250 boites (un peu plus que l'année passée)

Benne à papiers cartons. Malheureusement, grande incivilité constatée car des usagers ont considéré cette benne comme une poubelle.

Vide ta chambre : complet. Bénéfice de 750€. Le prix de la table a été augmenté d'1€. Malheureusement, moins d'affluence du fait de la météo.

Boules de Noël personnalisées, sapins, chocolats.

Concernant le budget alloué à l'école, la somme de 3700€ demandée est allouée.

L'APE propose également pour les enseignants d'élémentaire, une enveloppe supplémentaire de 1000€ par classe pour faire une sortie.

Cette sortie est importante car elle justifierait l'investissement conséquent de l'APE pour que les enfants en profitent.

Marché de Noël pour récupérer le sapin ou les boules commandées le 07 décembre.

Loto le 12 janvier

XI. Questions diverses

Q : Question sur la création d'un espace non-fumeur autour de l'école : Des parents soucieux de la santé et du bien-être de leurs enfants, ont constaté les effets nocifs et la dangerosité du tabagisme aux abords de l'école, notamment aux moments des regroupements lors de l'entrée ou la sortie des élèves (exposition à la fumée, risque de brûlures, pollution...).

R : Cette problématique est inscrite au projet conseil municipal du 05 décembre et un arrêté pour interdire la cigarette aux abords de l'école sera probablement votée. Un panneau interdisant la cigarette sera apposé aux abords de l'école pour la rentrée de janvier 2025.

Q : Lors des réunions de l'APE dans la garderie de l'école le soir, l'accès par la rue des Bouviers est gêné par le stockage du matériel de ménage derrière la porte. Y-a-t-il possibilité de stocker le matériel à un autre endroit ?

R : En cours de réflexion pour apporter une réponse rapide (soit un changement de l'accès, soit un stockage du matériel dans un autre endroit).

Q : Par temps de pluie, est-ce possible de laisser jouer les enfants de la garderie à l'intérieur plutôt que de les laisser jouer à l'extérieur et qu'ils soient mouillés ou humides ?

R : La garderie est un service qui n'est pas obligatoire rappelle Monsieur Le Maire. Le nombre d'enfants en garderie oblige parfois à utiliser le préau.

Fin du conseil d'école à 19h30.

Prochain conseil d'école : le mardi 18 février à 18h.

Signatures procès-verbal :

Le directeur

M. Tom Lepage

La secrétaire de séance,

Mme Isabelle Rouget